

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DÉCEMBRE 2016

## **Tableau du Conseil Municipal : détermination du nombre d'adjoints**

Suite à la démission de Madame Magali Joseph-Joubert de son poste d'Adjoint au Maire et de conseillère municipale, Madame Claudette Cassisa, suivante de liste, a intégré le Conseil Municipal. Un poste d'Adjoint au Maire était donc vacant. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de supprimer un poste d'Adjoint au Maire. La liste s'établit comme suit :

- Premier Adjoint : Jean-Michel EYMARD
- Deuxième Adjoint : Nelly GARCIA
- Troisième Adjoint : Jacky JAULIN
- Quatrième Adjoint : Philippe BERNARD.

## **Commissions municipales**

Suite à la démission de Madame Magali Joseph-Joubert et l'intégration de Madame Cassisa, les commissions s'établissent comme suit :

### Commission des Finances et du Développement Économique, Commerce et Artisanat

Président : Y. Lagrenaudie,

Membres : J-M. Eymard, J. Jaulin, J-L. Dumontet, J. De Almeida, E. Varin, R. Denost, A. Boscardin.

### Commission des Travaux, Voirie, Accessibilité, Assainissement

Président : J. Jaulin

Membres : Y. Lagrenaudie, J-M. Eymard, J. De Almeida, N. Garcia, E. Varin, R. Denost, J-C. Dumas, F. Rapeau.

### Commission du Tourisme, Milieu Associatif, Affaires culturelles, Sportives et de Loisirs

Président : Y. Lagrenaudie

Membres : E. Rouquette, N. Dupré, S. Marty, D.Dessaigne, C. Cassisa, A. Grange, R. Denost, N. Garcia, C. Rouzeau, C. Marly.

### Commission Action Sociale, Solidarité, Affaires Scolaires et Jeunesse

Présidente : N. Garcia

Membres : E. Rouquette, N. Dupré, P. Moulinet, S.Marty, J-L. Dumontet, A. Grange, E. Varin, C. Rouzeau, C. Marly.

### Commission Urbanisme, Aménagement du Territoire, Environnement et Logement

Président : J-M. Eymard

Membres : N. Garcia, J. Jaulin, P. Moulinet, J-L. Dumontet, C. Cassisa, S. Marty, A. Grange, R. Denost, D. Dessaigne.

### Commission Entretien des espaces publics, Propreté et Gestion du personnel

Président : J-M. Eymard

Membres : Y. Lagrenaudie, D. Dessaigne, S. Marty, E. Varin, J. Jaulin, N. Garcia, C. Cassisa.

## **Projet Éolien : « La Latière/Salamou »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la société ABO WIND a un projet de parc éolien sur les communes de Saint Aulaye-Puymangou et Parcoul-Chenaud, qui a fait l'objet d'une enquête publique dont le rapport est en cours.

La SARL ABO WIND, lors d'une réunion le 7 décembre 2016, a exposé son souhait d'implanter un parc éolien avec 3 aérogénérateurs sur les lieux-dits Salamou et La Latière.

Une note explicative de synthèse a été fournie aux membres du Conseil Municipal, conformément à l'article L.2121-12 du CGCT, ainsi qu'un document d'information précontractuelle, conformément au Code de la Consommation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce contre le projet d'implantation de 3 aérogénérateurs sur les lieux-dits « Salamou / La Latière », et refuse la convention de passage de véhicules de chantiers ou de transport et de passage de câbles sur les chemins communaux, par :

14 VOIX CONTRE

6 VOIX POUR

1 ABSTENTION.

### **Camping Municipal : désaffectation et déclassement du domaine public**

Le Conseil Municipal ayant décidé la vente du Camping Municipal, le Conseil procède à la désaffectation et au déclassement des parcelles AC 191, 189, 187, 162, 161, 133, 131 et 120 qui appartiennent au domaine public de la Commune. La désaffectation fait cesser l'utilisation du bien et le déclassement a pour effet de sortir le bien du domaine public. En effet, le régime juridique du terrain de camping s'apparente à celui du domaine public, activité de service public.

Le Conseil autorise la vente de ces parcelles, contenant du terrain et des bâtiments, à Monsieur et Madame Arnaud et Aude de Masgonthier pour un montant de 490 000€, réparti de la manière suivante :

- 325 000 € pour les murs

- 165 000 € pour le mobilier.

Il autorise aussi Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint au Maire à signer tout document se rapportant à cette opération, et notamment la vente des dites parcelles.

### **Camping Municipal**

Considérant la vente du Camping Municipal, le Conseil décide de supprimer les régies de recettes pour la perception des produits aux campings, des équipements et produits des chalets et mobil-homes avec les produits annexes, ainsi que celle pour la perception des produits des équipements de loisirs, de la piscine et des machines à laver et sèche-linge.

Une régie de recettes pour la perception des droits d'entrée aux toboggans et piscine sera créée ultérieurement.

### **Décisions modificatives**

Suite au bilan des opérations budgétaires dressé en décembre, le Conseil Municipal s'est prononcé à l'unanimité pour les modifications suivantes, concernant le budget principal :

■ des augmentations de crédits :

Article 7337 Droit de stationnement : + 10 100 €

Article 6413 Personnel non titulaire : + 10 100 €.

■ des virements de crédits :

*En investissement :*

pour mandater une facture correspondant à la création des socles portant la Porte de la Félibrée, soit :

Article 2313 Constructions opération 117 Eglise de Puymangou : -54.44€

Article 2161 Acquisitions opération 790 Musée du Pastel : - 75.00 €

Article 2031 Frais d'études opération 803 Écoquartier : -26.08 €

Article 2313 Constructions : + 155.52 €

Une erreur s'était produite lors de la création des Restes à réaliser au 31 décembre 2015 ; cette dernière s'est poursuivie lors de la création du budget. Le Conseil doit se prononcer pour sa rectification par le virement de crédit suivant :

Article 1388 : Autres subventions d'investissement : + 15 000 €

Article 1328 Autres : - 15 000 €

### *En fonctionnement*

pour rééquilibrer le chapitre Charges de personnel et le chapitre Autres charges de gestion courante

Article 6535 Formation : + 1 000 €

Article 6531 Indemnités Élus : + 1 000 €

Article 6713 Secours et dot : - 2 000 €

## **Syndicat Départemental des Énergies 24**

Dans le cadre de l'ouverture des marchés de l'énergie, la disparition des tarifs réglementés d'électricité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 a conduit les personnes publiques (État, collectivités territoriales...), ainsi que les consommateurs professionnels à s'organiser pour satisfaire leurs besoins en matière d'achat d'énergie, tout en maîtrisant leur consommation. C'est ainsi que le SDE 24 a créé un groupement de commandes pour l'achat d'énergies, auquel la Commune de Saint Aulaye-Puymangou adhère.

Ces contrats arrivant à échéance au 31 décembre 2017, le SDE prépare d'ores et déjà le renouvellement de cette opération groupée et nous propose de renouveler notre adhésion. Le Conseil accepte à l'unanimité de renouveler le contrat d'adhésion.

## **Agenda 21**

La Commune de Saint-Aulaye adhère à l'Association Notre Village et a fait un Agenda 21, dont une partie des fiches actions ont été réalisées durant les 3 dernières années.

Suite à la création de la Commune Nouvelle, le Conseil se prononce à l'unanimité sur l'engagement de la commune de Saint Aulaye-Puymangou dans l'élaboration de l'Agenda 21 « Notre Village Terre d'Avenir » et sur l'adhésion à l'Association Nationale Notre Village. L'Agenda 21 précise les choix faits par les Municipalités d'actions concrètes menées à l'échelle locale et s'inscrivant dans les finalités définies par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer pour :

- lutter contre le changement climatique et pour la protection de l'atmosphère,
- préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,
- la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le coût de l'adhésion est de 3 500 € pour 3 ans en plus d'une cotisation annuelle de 0.60 €/habitants (soit  $1485 \times 0.60 = 891$  €).

## **Personnel**

### **> Renouvellement de contrats**

Le Conseil Municipal décide le renouvellement du contrat de Monsieur Jean-Jacques Proust, employé dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi de 20 heures par semaine, et remboursé par l'État à hauteur de 70%.

Le Conseil est favorable au renouvellement du contrat de Laurence Mercier, qui effectue 21 heures par semaine.

#### > Tableau des effectifs

Suite au départ de Michel Bordas, le Conseil décide de fermer le poste de secrétaire de mairie et approuve le tableau des effectifs ci-joint :

<b>Cadres d'emploi</b>	<b>Grades</b>	<b>Durée hebdomadaire de service</b>	<b>Nombre d'emploi</b>
<b>Service Technique</b>	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	6.91/35 <sup>ème</sup>	1
		7/35 <sup>ème</sup>	1
		7.50/35 <sup>ème</sup>	1
		15.50/35 <sup>ème</sup>	1
		21/35 <sup>ème</sup>	1
		35/35 <sup>ème</sup>	4
	Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	35/35 <sup>ème</sup>	1
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	10.50/35 <sup>ème</sup>	1
		35/35 <sup>ème</sup>	2
	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	35/35 <sup>ème</sup>	1
Agent de maîtrise	35/35 <sup>ème</sup>	1	
<b>Service Administratif</b>	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	35/35 <sup>ème</sup>	2
	Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	35/35 <sup>ème</sup>	1
	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	18/35 <sup>ème</sup>	1
		21/35 <sup>ème</sup>	1
	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35/35 <sup>ème</sup>	1
<b>Patrimoine</b>	Adjoint du patrimoine de 2 <sup>ème</sup> classe	2/35 <sup>ème</sup>	1
		30/35 <sup>ème</sup>	1
<b>Animation</b>	Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	11/35 <sup>ème</sup>	1

Soit 18.26 agents en équivalent temps plein.

#### **> Temps de travail affecté pour les Locations Communales**

Le Conseil décide d'effectuer le remboursement du budget Locations Communales vers le budget principal de la moitié du temps de travail de Frédéric Joubert, d'un dixième du temps de travail de Jean-Charles Landrodie pour l'entretien des appartements et d'un quart du temps de travail de Laurence Mercier pour la gestion des dossiers, soit un remboursement de 27 267.06 €.

#### **> Temps de travail affecté à l'Assainissement**

Le Conseil décide d'effectuer le remboursement du budget Assainissement vers le budget principal d'un sixième du temps de travail de Muriel Levéziel pour la facturation et de 45% du temps de travail d'Alain Delage pour l'entretien des lagunes et postes de relevage et le contrôle des assainissements collectifs, soit un remboursement de 20 023.97 €.

### **Assurance du personnel**

Le Conseil décide à l'unanimité de reconduire le contrat d'assurance du personnel titulaire (CNRACL et Ircantec) au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette assurance permet à la collectivité de s'assurer contre les risques restant à sa charge lors d'un accident de service ou de trajet, d'une maladie ordinaire, d'une longue maladie, d'un congé maternité ou du décès d'un agent.

L'appel à cotisation provisionnelle pour les agents CNRACL est de 31 016.45 € pour les agents CNRACL (plus de 28 heures par semaine) et de 476.54 € pour les agents titulaires Ircantec (moins de 28 heures par semaine).

### **Subvention pour la destruction des nids de frelons asiatiques**

Lors du dernier Conseil, il avait été décidé d'attribuer une subvention à hauteur de 50% de la facture acquittée pour la destruction de nids de frelons asiatiques chez des particuliers. Le Conseil Municipal décide de fixer un montant plafond de la facture subventionnable, soit 120 €.

### **SDIS : dénomination des lieux-dits « La Côte »**

Le Service d'Incendie et de Secours nous a alerté sur le fait que deux lieux-dits portaient le même nom : « La Côte » à Saint-Aulaye et « La Côte » à Puymangou. Le Conseil décide d'accoler à « La Côte » le nom de Puymangou, ainsi « La Côte-Puymangou ».

### **Autorisation temporaire d'utilisation du domaine public : tarif**

Plusieurs fois par an des camions de vente d'outillage viennent sur la Commune vendre leur marchandise. Le Conseil décide d'instituer un tarif d'occupation temporaire de domaine public de 40 € par jour, concernant les cirques uniquement.

### **Bibliothèque Départementale de Prêt : conventions**

■ Le Conseil Départemental, via la Bibliothèque Départemental de Prêt, a proposé à la Commune d'adhérer au nouveau Plan Départemental de Lecture Publique. Ce plan réaffirme les grands principes qui sous-tendent la création et la pérennisation du réseau départemental de lecture publique, et l'implication du Conseil Départemental comme garant des services publics de proximité de qualité et de la solidarité territoriale. Le développement de l'offre de service de la BDP et l'accompagnement au plus près des projets des Communes est au cœur de ce schéma. C'est pourquoi, à l'unanimité, le Conseil se prononce pour l'adhésion de la Commune à ce plan.

■ Le Conseil Départemental a proposé également à la Commune d'adhérer au catalogue départemental du réseau des bibliothèques informatisées de Dordogne. Cela signifie une mise en commun des ressources bibliographiques et documentaires de toutes les bibliothèques informatisées. De plus, des formations sont offertes aux bibliothécaires par la BDP. Le Conseil accepte cette adhésion à l'unanimité.

### **Collège Dronne-Double : demande de participation**

Le Collège organise un voyage en Angleterre où 10 élèves de Saint-Aulaye sont présents et un autre à Eymoutiers où 15 élèves de Saint-Aulaye seront présents. Une participation de 25 € par élève est décidée par la Conseil, soit un total de 625 €. Cette subvention sera inscrite au budget 2017.

### **Remboursements**

■ Le Conseil décide le remboursement des frais de restaurant (16 € par personne) et de droit de place (1.50 €) à Madame Élisabeth Rouquette, Claudette Cassisa et Marc Beslay qui sont allés démarcher des commerçants sur la foire des Hérolles.

■ Le Conseil décide d'effectuer le remboursement de la cotisation d'assurance concernant les bâtiments communaux loués. En effet, le budget principal mandate l'ensemble de la cotisation, soit 15 664 €. Au prorata de la surface des bâtiments transférés sur le budget Locations Communales, le remboursement est de 6 055.56 €.